

A propos du mode régi par après que : réponse à M. Peter Wunderli

Autor(en): **Glättli, Hugo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Vox Romanica**

Band (Jahr): **29 (1970)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-23876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos du mode régi par *après que*

Réponse à M. Peter Wunderli

M. Wunderli n'aime pas les grammairiens. Il en veut surtout à ceux d'entre eux qui ne sont pas francophones. Il leur reproche de qualifier d'absurde un tour employé par des Français. Ce sans-gêne est d'autant plus révoltant, aux yeux de M. Wunderli, qu'il s'accompagne de connaissances insuffisantes des ressources du français. Voire! Voici l'opinion d'un Français dont l'autorité ne peut être récusée. Ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de littérature française, essayiste, critique littéraire du *Monde*, Pierre-Henri Simon montre un vif intérêt pour tout ce qui touche le français. Dans le numéro de novembre 1962 de la revue *Esprit*, p. 861, il dit ce qui suit au sujet du mode régi par *après que*: «Le subjonctif suivant *après que* n'est pas seulement un lapsus de grammaire, c'est une faute de jugement, et en avoir perdu le sens est le symptôme non négligeable d'un certain dérèglement de l'esprit.»

Wunderli s'inscrit en faux contre cette condamnation. Pour justifier l'emploi de ce mode il fait état d'exemples du XIII^e et du XIV^e siècle (p. 127–128) qui prouvent, selon lui, que la possibilité d'employer le subjonctif après cette conjonction a toujours existé. Si, pendant des siècles, il n'y a plus d'exemples de cet emploi, c'est que les grammairiens ont imposé le mode indicatif. Les journalistes et les hommes de lettres, qui, de nos jours, construisent *après que* avec le subjonctif ne font donc que continuer un usage fort ancien. Que vaut cette argumentation? Que faut-il penser en particulier des exemples d'*après ce que* suivi du subjonctif que Wunderli emprunte à Gérard Moignet, *Essai sur le mode subjonctif*, Paris 1959, p. 617? Un seul, celui qui est emprunté à Joinville, *Histoire de Saint Louis*, est probant. Celui-ci, en effet, présente le verbe à la première personne du pluriel, tandis que ceux d'Ernoult et de Bernard le Trésorier laissent subsister un doute *eust/just* pouvant représenter des formes du passé simple. Quant à l'exemple emprunté à Joinville, il est exceptionnel. Si Wunderli avait eu la curiosité de lire ne fût-ce qu'en diagonale l'*Histoire de Saint Louis*, il se serait rendu compte que Joinville construit *après ce que* avec l'indicatif. Une lecture rapide m'a fait découvrir 12 exemples dont 3 figurent dans le *Credo* de Joinville. En voici 4 exemples:

- 1 «La tierce foiz qu'il mist son cors en aventure de mort, ce fu quant il demoura quatre ans en la sainte Terre, après ce que sui frère en furent venu.»¹

¹ JEAN DE JOINVILLE, *Histoire de Saint Louis*, suivie du *Credo* et de la *Lettre à Louis X*, publiée par M. NATALIS DE WAILLY, Paris 1868, p. 4.

- 2 «Après ce que il les ot ordenez et aréez, il lour dist: 'Signour, li plus forz ennemis que nous aiens, c'est prestres Jehans.' »²
- 3 «..., car après ce que nous averons eu victoire, je vous departirai le gaing si bien et si loialement, que chascuns s'en tenra apaiez. »³
- 4 «Et vraiment encore croi-je que Diex le nous anvoia; car il tarda molt pou après ce qu'il s'en fu alés, que li consaus le soudan revint qui nous dist que nous envoisiens quatre de nous parler au roi. »⁴

Y a-t-il d'autres exemples de l'emploi du subjonctif après *après que* en ancien français? Il semble bien que non. Le fait que Littré dans *l'Historique* de l'article *après* ne cite que des exemples à l'indicatif (Villehardouin, Berte, Joinville, Girard de Roussillon) me paraît significatif. Le plus ancien exemple d'*après que* suivi de l'indicatif paraît bien être celui qu'a relevé Sneyders de Vogel chez Chrestien de Troyes, *Cligès*, 5157⁵.

- 5 Grant piece après que il revint
Un jor seus an la chambre vint,

Dans une lettre de Marguerite d'Oingt, prieure de la chartreuse de Poleteins, qui est morte en 1310, on lit ceci:

- 6 «Oy n'y a pas mout de teins que cele persone disoyt
ces pater noster en honour de la passion Jhesu
Crit et pensoyt que co fut bone chose que,
apres co que l'en aveyt lave les plaes Jhesu
Crit espiritualmente, que l'en les ognit d'acun precieus
ogniment ausi come la Magdalene fit. »⁶

Voici un autre exemple que J. Haas, *Französische Syntax*, Halle a. S., 1916, p. 386, a relevé dans *Gaufrey*, chanson de geste écrite dans le courant du XIII^e siècle:

- 7 «Nous mouvrons à la Pasque, à l'entrée d'esté,
Après chen que Mahom estera celebré. »⁷ vers 1566-1567.

Avant de passer aux exemples du moyen français que cite Wunderli, j'aimerais revenir au seul exemple probant de l'emploi du subjonctif après *après que*. Je rappelle qu'il se lit chez Joinville, *Histoire de Saint Louis*. Le voici:

- 8 «Or revenons à nostre matière et disons ainsi, que un pou après ce que nous eusiens pris Damiete, vindrent devant l'ost toute la chevalerie au soudanc, et assistrent nostre ost par devers la terre. »⁸

² *Op. cit.*, p. 171.

³ *Op. cit.*, p. 171.

⁴ *Credo* de JOINVILLE, p. 280.

⁵ K. SNEYDERS DE VOGEL, *Syntaxe historique du français*, Groningue, La Haye 1919, p. 261.

⁶ Les œuvres de MARGUERITE D'OINGT, publiées par † ANTONIN DURAFFOUR, PIERRE GARDETTE et PAULETTE DURDILLY, Paris 1965, p. 150.

⁷ *Gaufrey*, publ. par MM. F. GUESSARD et P. CHABAILLE, Paris, 1859, p. 48.

⁸ JOINVILLE, *op. cit.*, p. 60.

Si je compare cet exemple avec les douze exemples à l'indicatif que j'ai relevés chez Joinville, j'avoue ne pas discerner le motif qui a pu déterminer l'emploi du subjonctif. Pour ma part, je n'aperçois qu'un lien temporel entre les deux faits. Dire que «la tentative faite pour que *apres que* + subjonctif suggère l'idée d'un rapport logique au lieu de celle d'un rapport chronologique»⁹ est un approfondissement sémantique me paraît hasardeux. Je m'étonne que Gérard Moignet n'ait pas insisté davantage sur l'extrême rareté d'*après que* + subjonctif en ancien français. Ce tour est si rare qu'on ne peut même pas parler de flottement syntaxique, d'alternance subjonctif/indicatif comme on peut le faire à propos de *devant (ce, chou) que*. Pour cette locution conjonctive Moignet a noté de Villehardouin à *La Mort le roi Artu* 16 exemples à l'indicatif et 57 au subjonctif¹⁰.

Les exemples du XIV^e siècle (p. 240) cités par Wunderli présentent tous le verbe auxiliaire à la 3^e personne du singulier. Il est à peu près sûr que nous avons affaire à une graphie représentant le passé simple. Elle s'observe jusqu'au XVII^e siècle, comme nous allons voir.

Damourette et Pichon citent 3 exemples sûrs qui appartiennent à l'époque du moyen français¹¹. Ils sont au passé antérieur. En voici un:

9 «Après ce que les deux bourgeois eurent parlé, s'accorderent tous les aultres de la ville rendre aux François.»¹²

Voici un exemple de la fin de la deuxième moitié du XV^e siècle. Il est dû à Jean Robertet, secrétaire du duc Jean II de Bourbon et du roi Louis XI. Dans *Les six Triumpes de Petrarque*, poème composé vers 1476, on lit ceci:

10 «Longuement vivre, que t'aura proffité
Quant tu seras es latebres gecté
De ce vieil Temps, qui tout ronge et affine
Et dure apres que Fame meurt et fine.»¹³

Ce n'est pas le hasard qui fait que pour le XVI^e siècle, Wunderli ne peut pas citer de témoignages concluants de l'emploi d'*après que* suivi du subjonctif. C'est qu'il n'y en a pas. Nous disposons pour ce siècle d'un ouvrage remarquable que Wunderli ne paraît pas connaître¹⁴. S'il l'avait consulté, il se serait gardé d'écrire que la dis-

⁹ GÉRARD MOIGNET, *op. cit.*, p. 648.

¹⁰ GÉRARD MOIGNET, *op. cit.*, p. 618-619.

¹¹ *EGLF 4*, p. 133, § 1257. Voir un quatrième relevé par J. HAAS, *op. cit.*, p. 386, chez ANTOINE DE LA SALE.

¹² *Chronique* de sire BERTRAND DU GUESCLIN, CLII, p. 85, col. 1.

¹³ JEAN ROBERTET, *Œuvres*, éd. critique par MARGARET ZSUPPÁN, Genève 1970, p. 183.

¹⁴ EDOUARD BORLÉ, *Observations sur l'emploi des conjonctions de subordination dans la langue du XVI^e siècle*, étudié spécialement dans les deux ouvrages de BERNARD PALISSY, Paris 1927, p. 42-43.

parition des exemples d'*après que* suivi du subjonctif était due à l'influence des grammairiens du XVII^e siècle. Or Edouard Borlé a relevé dans la *Recepte Veritable* et dans les *Discours admirables* de Palissy 65 fois la locution conjonctive *après que* et il a trouvé des exemples d'*après que* chez 14 autres écrivains du XVI^e siècle. Sans qu'il le dise expressément, *après que* régit toujours l'indicatif. Cela ressort clairement des 7 exemples que cite Borlé. 6 sont à l'indicatif et 1 au conditionnel passé, cas extrêmement rare dans la langue de Palissy. Une lecture rapide des œuvres de Bernard Palissy m'a permis de noter 24 exemples d'*après que* suivi de l'indicatif ou du conditionnel passé. En voici quelques-uns¹⁵:

- 11 «Quelques jours après que les esmotions et guerres civiles furent appaisées, et qu'il eut pleu à Dieu nous envoyer sa paix, j'estois un jour me pourmenant le long de la prairie de ceste ville de Xaintes, près du fleuve de Charante» (p. 22).
- 12 «Mais une malédiction est un malheur à toute la France, parce qu'après que tous les bois seront coupez, il faut que tous les arts cessent, et que les artisans s'en aillent paistre l'herbe, comme fit Nabuchodonozor» (p. 114).
- 13 «: et après que ledit seigneur eust¹⁶ reçeu ladite pierre, il commanda à un quidam de ses serviteurs de la luy serrer avec ses autres richesses» (p. 65).
- 14 «Quand je serois Seigneur de telles terres ainsi stériles de bois, je contraindrois mes tenanciers, pour le moins d'en semer quelque partie. Ils sont bien misérables, c'est un revenu qui vient en dormant, et après qu'ils auroient mangé les fruits de leurs arbres, ils se chaufferoyent des branches et troncs» (p. 115).
- 15 «Si l'or se pouvoit diminuer en bouillant, les Alchimistes auroyent gagné le prix, et ne se faudroit tant travailler pour dissoudre l'or: car après qu'ils en auroyent fait bouillir une grande quantité, ils prendroyent l'eau où ledit or auroit esté bouilli, et ayant fait évaporer l'humide, ils trouveroyent l'or au fonds de leur vaisseau duquel ils se serviroyent à ce qu'ils prétendent» (p. 73).

Ayant constaté que dans sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Lyon-Paris 1951, Georges Gougenheim ne cite qu'un exemple d'*après ce que* au passé antérieur (p. 173), je lui ai demandé, par acquit de conscience, s'il avait découvert depuis 1951 des exemples d'*après que* suivi du subjonctif. Sa réponse a été négative. Il a ajouté que si le *Dictionnaire de la langue française au seizième siècle* de E. Huguet ne dit rien d'*après que*, cela n'a rien d'étonnant. Quand Huguet n'a relevé aucune différence entre la langue du XVI^e siècle et celle d'aujourd'hui, il ne dit rien.

Ceux qui prennent la défense d'*après que* suivi du subjonctif ne manquent jamais de rappeler le témoignage du lexicographe Pierre Richelet (1631–1698), qui, dans son *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne*, publié en 1680¹⁷, affirme:

¹⁵ Les œuvres de BERNARD PALISSY, publiées par ANATOLE FRANCE, Paris 1880.

¹⁶ BORLÉ précise à la p. 43 que *eust reçu* équivaut à *eut reçu*. A la p. 18, il cite «un exemple de *quand* suivi d'un passé antérieur dont la graphie fait penser à celle du plus-que-parfait du subjonctif».

¹⁷ N'ayant pu me procurer l'édition de 1680, je cite d'après celle de 1740.

Après que, se met quelquefois avec le subjonctif, et souvent avec l'indicatif. Suivent les deux exemples que voici:

- 16 «Après que Salomon eut bâti un Palais pour lui.» Port-Royal. «Après que j'eus diné, je me mis à étudier.» L'édition de 1680 portait: «Après que Salomon eût bâti à Dieu un temple, il se bâtit un palais pour lui.»¹⁸

Il est difficile de dire ce qui a amené les éditeurs du dictionnaire de Richelet à substituer le passé antérieur au plus-que-parfait du subjonctif. S'étaient-ils rendu compte que Pierre Richelet s'était laissé abuser? Je note que A. Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Paris 1914, p. 194, croit que cet exemple de Richelet n'est pas concluant pour l'emploi du subjonctif, parce que *eût bâti* peut être tout aussi bien le passé antérieur. En effet, quand on lit des textes du XVII^e siècle, il apparaît que *eust*, qui domine dans la première moitié du siècle, est à la fois une forme du subjonctif et de l'indicatif. Voici quelques exemples:

- 17 «Après qu'il luy eust donné le bon jour, et qu'il luy eust tesmoigné la joye qu'il recevoit de l'avoir si heureusement trouvée, elle luy dit:»¹⁹
 18 «Madame, lui dit le Courier, avant qu'elle eust eu le loisir de la lire, ne vous estonnez pas ...»²⁰
 19 «Monsieur du Buisson n'attendit pas qu'il eust achevé sa harangue.»²¹
 20 «Enfin il y eust des hommes qui estoient dans une barque qui le rencontrèrent.»²²
 21 «Il y en eust une alors qui repartit: Vostre science est icy employée en vain, ...»²³

A lire les exemples 17, 18 et 19, il est permis de supposer que Richelet en écrivant qu'*après que* se met quelquefois avec le subjonctif s'est laissé induire en erreur par l'identité des formes. Dans *l'Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, Racine construit *après que* avec l'indicatif. Trois exemples en font foi (eut, fut, auroient). En voici un quatrième: «Six semaines après qu'il eust esté établi Superieur, Mr. de Contes et luy eurent ordre de faire la Visite des deux Maisons; ils commencerent par la Maison de Paris.»²⁴ Dira-t-on que Racine a employé ici le plus-que-parfait du subjonctif? Je suis sûr que Marcel Barral²⁵, que cite Wunderli (p. 240), se trompe en considérant comme un témoignage de l'emploi du subjonctif après *après que* l'exemple suivant:

¹⁸ Cité d'après MAURICE GREVISSE, *Problèmes de langage*, 1, Gembloux 1961, p. 199.

¹⁹ CHARLES SOREL, *Histoire comique de Francion*, éd. Emile Roy, Paris 1924, X^e livre, p. 130.

²⁰ *Op. cit.*, IX^e livre, p. 88.

²¹ *Op. cit.*, p. 81.

²² *Op. cit.*, p. 105.

²³ *Op. cit.*, p. 119.

²⁴ JEAN RACINE, *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, texte établi par GONZAGUE TRUC, Paris 1933, p. 119–120.

²⁵ *Le français dans le monde*, juillet/août 1967, p. 20.

22 «Après que l'on eust bien pinté.»

(*Iliade burlesque*, 1657. Cité par Bar, *Le Genre burlesque au XVII^e siècle*, p. 42)

Du reste, si Richelet ne se trompe pas, comment se fait-il que le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, La Haye et Rotterdam 1690, et le *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris 1694, ne citent que des exemples d'*après que* suivi de l'indicatif? En voici un qui est emprunté à Furetière:

23 «Après qu'on est sorti du peril, on ne songe plus au Saint.»

Ce que dit Richelet au sujet du mode régi par *après que* ne se confirme pas non plus par la lecture des auteurs du XVII^e siècle. Après avoir lu quantité de textes du XVII^e siècle, je me demande chez quels auteurs Richelet peut bien avoir trouvé des exemples d'*après que* suivi du subjonctif. Je n'ai rien trouvé. Voici les auteurs du XVII^e siècle qui construisent *après que* avec l'indicatif ou le conditionnel: Honoré d'Urfé, Guez de Balzac, Charles Sorel, Mme de Motteville, femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, Furetière, *Le Roman bourgeois*, La Rochefoucauld, Molière, La Fontaine, Racine, Bussy-Rabutin, La Bruyère, Fénelon. Parmi les 48 exemples trouvés chez ces auteurs, il y en a quelques-uns que j'aimerais citer.

24 «Après que vous m'aurez satisfait sur tout cela, je suis content de faire des trefves avecque vous pour si longtems que vous le voudrez, ...»²⁶ Le 3. May 1621.

25 «Un homme de pied qui eust esté boiteux, auroit fait plus de diligence que le Courier qui m'a rendu vos deux lettres, quinze jours apres que la derniere a esté escrite.»²⁷ (A Monsieur de Vaugelas) Le 9. Octobre, 1625.

26 «Après que nous eûmes vu marier la nouvelle Reine, et après que nous lui eûmes fait notre cour, Pimentel nous donna un bon dîné. D'autres furent traités par don Louis; et après que nos troupes françaises eurent été fort bien nourries, nous nous en revînmes tous à Saint-Jean-de Luz dire à la Reine que nous avions trouvé la Reine sa nièce digne de ses désirs.»²⁸

27 «Cependant apres que sept ou huit mois se furent écoulés, et que Javott eut leu tous les romans et les livres de galanterie qui estoient en reputation ..., le chagrin et l'ennuy s'emparerent de son esprit, ...»²⁹

28 «J'ai su de M. de Chavigny même qu'étant allé trouver le Roi, de la part de la Reine, pour lui demander pardon de tout ce qui lui avait pu déplaire, elle le chargea particulièrement de le supplier de ne point croire qu'elle fût entrée dans l'affaire de Chalais, ni qu'elle eût jamais trempé dans le dessein d'épouser Monsieur après que Chalais aurait exécuté la conjuration qu'il avait faite contre la personne du Roi.»³⁰

²⁶ *Les premières Lettres de GUEZ DE BALZAC, 1618-1627*, éd. critique par H. BIBAS et K.-T. BUTLER, t. I, Paris 1933, p. 228.

²⁷ GUEZ DE BALZAC, *op. cit.*, t. II, Paris 1934, p. 94.

²⁸ *Mémoires de MME DE MOTTEVILLE sur Anne d'Autriche et sa cour*, t. IV, Paris 1911, p. 200.

²⁹ FURETIÈRE, *Le Roman bourgeois*, dans *Romanciers du XVII^e siècle*, éd. Pléiade, Paris 1958, p. 1017.

³⁰ LA ROCHEFOUCAULD, *Mémoires*, éd. Pléiade, Paris 1935, p. 60.

- 29 « Quand on eut des palais de ces filles du ciel
 Enlevé l'ambrosie en leurs chambres enclose,
 Ou, pour dire en français la chose,
 Après que les ruches sans miel
 N'eurent plus que la cire, on fit mainte bougie; »³¹
- 30 « Supposons que notre langue pût un jour avoir le sort de la grecque ou de la latine,
 serait-on pédant, quelques siècles après qu'on ne la parlerait plus, pour lire
 Molière ou La Fontaine? »³²

Il est vrai que la disparition d'*après que* suivi du subjonctif – il vaudrait mieux parler d'absence – s'expliquerait, de l'avis de Wunderli, par l'action normative des grammairiens du XVII^e siècle. Or nous avons vu que bien avant 1647, date de la publication des *Remarques sur la Langue française* par Vaugelas, on cherche en vain des exemples d'*après que* suivi du subjonctif. Cette prétendue influence des grammairiens est donc une allégation gratuite. Pour qu'on pût la prendre au sérieux, il faudrait que quelque grammairien soulève le problème du mode régi par *après que*. Cependant Vaugelas ignore ce problème et *La Grammaire des Grammaires* ou *Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française* (en 2 vol., 1^{re} éd. 1811) de Charles-Pierre Girault-Duvivier oublie même de mentionner la locution conjonctive *après que*!³³ C'est que pour les grammairiens d'avant 1900 et même ceux du début du XX^e siècle, la question du mode régi par *après que* ne se pose pas. Pour eux la chose allait de soi.

Il résulte des constatations faites jusqu'ici que les auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris 1964, p. 131 se trompent en écrivant: « Tout au long des siècles, on trouve des exemples de ce subjonctif (après *après que*) ». Robert Le Bidois dénonce avec raison cette erreur et s'étonne que l'éminent linguiste qu'est Marcel Cohen déclare³⁴ qu'*après que* avec le subjonctif « avait paru au XVII^e siècle, puis disparu »³⁵.

Frappé par le petit nombre d'exemples d'*après que* suivi du subjonctif dans la langue écrite, Wunderli affirme (p. 261) que ce tour a dû certainement exister aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles dans la langue parlée. Au lieu d'étayer cette assertion jetée un peu au hasard, il se met à polémiquer contre les grammairiens.

Si Wunderli a raison, on comprend mal les exemples authentiques de français parlé qu'alignent Damourette et Pichon au t. 5^e, p. 293s. de leur *Essai de grammaire de la langue française* et Maurice Cornu, *Les formes surcomposées en français*, Berne 1953, p. 149–160. On sait en effet que la langue parlée est le domaine essentiel des

³¹ LA FONTAINE, *Fables*, IX, 12.

³² LA BRUYÈRE, *Les Caractères*, ch. XII.

³³ Cf. t. I, p. 677; t. II, p. 898.

³⁴ MARCEL COHEN, *Encore des regards sur la langue française*, Paris 1966, p. 51.

³⁵ GEORGES et ROBERT LE BIDOIS, *Syntaxe du français moderne*, 2^e éd., Paris 1967, t. 2, p. 759–760.

formes surcomposées.³⁶ Tous ces exemples d'*après que* sont à l'indicatif. Voici une dernière observation qui fait justice de l'assertion de Wunderli. Si l'alternative au sens de Wunderli – c'est-à-dire la possibilité de construire *après que* soit avec l'indicatif ou avec le subjonctif existait vraiment, il faudrait se demander pourquoi l'est-wallon, qui distingue nettement la 3^e personne du passé simple de celle de l'imparfait du subjonctif, emploie toujours l'indicatif après cette conjonction. Une confusion de formes *eut/eût* et *fut/fût* si fréquente en français est donc impossible. Voici les formes qui nous intéressent: *avoir* passé simple: *oût*; imparfait du subjonctif: *oûhe*; passé antérieur: *il oût fêt* (Louis Remacle, *Syntaxe du parler wallon de la Gleize*, Paris 1956, t. 2, p. 71). Plus-que-parfait du subjonctif: *qu'il oûhe fêt*. Quant à l'auxiliaire *être*, il ne sert qu'à former la voix passive, tous les verbes étant conjugués avec *avoir*. Passé simple: *èle fout r'vièrsé* (Remacle, *op. cit.*, t. 2, p. 39); imparfait du subjonctif: *qu'èle fouhe r'vièrsé*³⁷.

Je crois avoir démontré qu'on ne saurait justifier la mode actuelle de construire *après que* avec le subjonctif par des considérations historiques. Cette construction est contraire à la tradition. Prétendre que durant toute l'histoire du français la langue au sens saussurien a disposé de la possibilité d'employer le subjonctif après *après que* est une simple vue de l'esprit. Examinons ce que propose Wunderli pour expliquer cette épidémie de subjonctifs – l'expression est de Robert Le Bidois – à laquelle nous assistons depuis une trentaine d'années.

Wunderli rejette toutes les théories qui ont été avancées jusqu'ici. C'est qu'il espère pouvoir proposer une interprétation qui les coiffe toutes. Je regrette de dire qu'elle est rédigée dans une langue si ésotérique qu'on renonce à comprendre. Par-ci, par-là on en saisit des bribes. Celles-ci par exemple: Le subjonctif créerait entre la principale et la subordonnée un lien plus étroit que l'indicatif, ou encore: A la différence de l'indicatif, le subjonctif vise une certaine indétermination de la circonstance de temps. J'estime que cela relève de la haute spéculation. Je fais remarquer du reste que Wunderli nie d'abord que l'analogie avec *avant que* soit pour quelque chose dans la genèse de ce tour. Il finit cependant par admettre l'influence qu'a dû exercer cette analogie. Les interprétations que donne Wunderli de certaines phrases qu'il cite sont sujettes à caution. Dans l'exemple 81 emprunté à *La Peste* de Camus, le subjonctif s'explique, selon lui, par la valeur adversative de la subordonnée temporelle. Il est probable que Camus aurait été étonné de cette interprétation, car la phrase que cite Wunderli figure dans la première version de *La Peste*. Or la version définitive porte «..., même après qu'il a effectué son tournant.»³⁸ Je ne vois pas non plus ce qu'il peut y avoir de concessif dans la phrase de

³⁶ CORNU, *op. cit.*, p. 146.

³⁷ Je suis redevable des précisions intéressantes sur l'est-wallon à mon ami C. Th. Gosse, professeur à l'Université de Bâle.

³⁸ CAMUS, *La Peste*, éd. Pléiade, p. 1238; éd. Livre de Poche, p. 27. Je signale deux

Montherlant (exemple 82). Pour ma part, je n'aperçois qu'un lien temporel entre les deux faits. Quant à l'exemple 83, André Thérive le cite pour dénoncer ce qu'il y a d'absurde «à affecter le subjonctif, mode de l'irréel, de l'éventuel, ou du subjectif à des faits indiqués comme accomplis». Où Wunderli prend-il que les deux subordonnées temporelles ont une valeur causale?

Enfin ce qu'on doit reprocher à Wunderli, c'est qu'il ne distingue pas entre les exemples où l'emploi du subjonctif peut à la rigueur se justifier et ceux en nombre beaucoup plus grand qui sont dus à l'ignorance de la conjugaison ou à l'engouement pour le subjonctif. Stéfanini et Barral voudraient voir maintenir, à côté du subjonctif, l'indicatif qui permettrait d'exprimer simplement la succession temporelle.

Je ne comprends pas que Wunderli en prenant la défense du subjonctif suivant *après que* sacrifie de gaieté de cœur des nuances temporelles fort utiles que seul l'indicatif est apte à exprimer. Est sacrifiée également «l'opposition fondamentale des modes (si nette dans le cas de *après que* et *avant que*)»³⁹. En ce qui concerne en particulier la prétendue valeur conditionnante que Wunderli à la suite de Cressot admet aussi (ex. 84), j'avoue qu'elle ne m'inspire aucune confiance. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le français n'a pas, dans le passé, utilisé le subjonctif pour exprimer cette valeur. On sait que le premier exemple où *après que*, dit-on, a cette valeur date de 1946 (ex. 33). Si cette interprétation est exacte, comment se fait-il que *dès que* qui marque que l'action de la principale est *immédiatement* postérieure à celle de la subordonnée ne se construise jamais avec le subjonctif? *Dès que* peut fort bien avoir cette valeur conditionnante. Voici un exemple particulièrement probant: «Pour l'instant, je ne bouge pas et je ne déserte pas le poste où je puis encore vous être utile. Mais il est évident que je devrais y renoncer dès qu'il me serait impossible de vous y servir de rien.»⁴⁰ K. Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain*, t. 2, p. 278, en cite un autre: «Supposez qu'il y ait à Pékin un mandarin qui vous gêne ... il est un obstacle dans votre vie ... s'il meurt, tout son argent sera à vous ... tout vous sera facile dès qu'il disparaîtra, et vous n'avez qu'à étendre le doigt pour le faire disparaître ... tuerez-vous le mandarin?»⁴¹ Je constate que dans ces deux exemples la valeur conditionnante de la subordonnée temporelle n'a pas déclenché le subjonctif. Pourquoi donc dans le cas d'*après que* l'indicatif ou le conditionnel serait-il devenu inapte à exprimer cette valeur?

Küsnacht/Zürich

Hugo Glättli

autres exemples d'*après que* + indicatif chez Camus. *La Peste*, éd. Livre de Poche, p. 152; éd. Pléiade, p. 1373. *L'Exil et le royaume*, éd. Pléiade, p. 1630-1631.

³⁹ PAUL IMBS, *Le subjonctif en français moderne*, Strasbourg 1953, p. 42.

⁴⁰ JÉRÔME CARCOPINO, *Souvenirs de sept ans, 1937-1944*, Paris 1953, p. 638.

⁴¹ GYP, *Leurs âmes*, Paris 1895, p. 255.